

Un nouveau téléservice pour lister ses cas contacts

L'Assurance Maladie met en place un nouvel outil pour aider à lutter contre l'épidémie de Covid-19 : le téléservice « Lister mes cas contacts ».

Ce nouveau téléservice permet à toute personne testée positive au Covid-19 de **lister ses cas contacts en ligne, tout en l'aidant à identifier sa période de contagiosité et les situations à risque.**

Accessible sur internet, 24h/24 et 7 jours sur 7, cela ne prend qu'une dizaine de minutes pour remplir les informations demandées.



Grâce à cet outil, l'Assurance Maladie adresse très rapidement et directement des consignes sanitaires personnalisées à ces personnes contacts, notamment au regard de leur statut vaccinal.

Cette démarche les aide également à organiser plus facilement leur prise en charge (test, arrêt de travail...). En effet, une fois enregistrées dans la base de données « Contact Covid » de l'Assurance Maladie, grâce à la déclaration effectuée par la personne positive, ces personnes contacts peuvent plus facilement bénéficier de la prise en charge des tests de dépistage et, en cas d'impossibilité de télétravail, demander un arrêt de travail sur le site declare.ameli.fr.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur ameli.fr